



Label Biodiversity[®] Ready

Architecture des axes

Vjuin23

ARCHITECTURE DES AXES : PRÉOCCUPATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS¹

AXE 1 : L'ENGAGEMENT					
PRÉOCCUPATIONS		OBJECTIFS		ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	
E.1	Connaître avant d'agir	1.1.1	Caractériser les conditions physiques du site et de son contexte	1.1.1.1	Caractériser les conditions physiques du site (topologie, géologie, hydrologie et climat) et les paramètres pédologiques, agrologiques et écologiques des sols
		1.1.2	Caractériser les conditions biologiques du site et de son contexte	1.1.2.1	Caractériser les habitats remarquables et ordinaires présents sur le site et à proximité
				1.1.2.2	Réaliser des inventaires faune-flore complets
				1.1.2.3	Identifier les continuités écologiques du site et du contexte
		1.1.3	Caractériser les conditions sociales et culturelles du site et de son contexte	1.1.3.1	Identifier les profils socio-professionnels et les attentes des futurs usagers du quartier par rapport aux espaces verts et à la nature en ville
		1.1.4	Identifier les acteurs locaux et partenaires potentiels pour intégrer la biodiversité dans le projet	1.1.4.1	Identifier les parties prenantes locales qui auront un rôle lors de la vie du quartier (gestionnaires des espaces verts, des voiries, écoles, entreprises, etc.) ou vis-à-vis de la biodiversité (gestionnaire d'espace protégé à proximité, associations, collectivités engagées, acteurs privés, etc.)
E.2	S'engager à protéger et promouvoir la biodiversité dans le projet d'aménagement	1.2.1	Afficher un engagement pour la biodiversité dans l'aménagement, partagé par l'ensemble des acteurs du projet	1.2.1.1	Formaliser l'engagement du projet et de l'ensemble des acteurs dans la démarche BiodiverCity
		1.2.2	Inscrire l'engagement du projet en faveur de la biodiversité dans un engagement plus large d'aménagement durable	1.2.2.1	Engager le projet dans des démarches de certification et de labellisation environnementales à l'échelle du quartier
		1.2.3	S'engager de manière durable en faveur de la biodiversité, par des engagements internes ne s'appliquant pas seulement à l'aménagement labellisé	1.2.3.1	Mettre en œuvre une stratégie interne biodiversité chez les porteurs du projet
E.3	Maîtriser les enjeux relatifs à la biodiversité dans le projet d'aménagement et les partager	1.3.1	Mobiliser les compétences et expertises nécessaires pour la mise en œuvre d'une démarche biodiversité dans le projet	1.3.1.1	Intégrer un paysagiste et un écologue naturaliste dans l'équipe du projet d'aménagement
				1.3.1.2	Imposer la présence de paysagistes, d'AMO environnement et d'écologues dans les équipes de conception des lots privés

¹ Selon Grille référentiel **BiodiverCity® READY** – indice 10 du 20/12/2022

	avec l'ensemble des intervenants	1.3.2	Sensibiliser aux enjeux relatifs à la biodiversité dans l'aménagement l'ensemble des parties prenantes du projet, voire les faire monter en compétences	1.3.2.1	Organiser des réunions de sensibilisation et de formation sur la biodiversité dédiées à tous les acteurs du projet
		1.3.3	Identifier dès le début du projet les différentes parties prenantes (aménageur, promoteurs, urbaniste, paysagiste, collectivité, AMO environnement, écologue, bureau d'étude naturaliste, etc.) et leur rôle, leurs responsabilités vis-à-vis de la biodiversité dans le projet	1.3.3.1	Définir un système de management de l'opération (SMO) fixant les responsabilités et les rôles de chaque partie prenante au regard des enjeux biodiversité
E.4	Coordonner et piloter la démarche biodiversité dans le projet d'aménagement	1.4.1	Désigner le Coordinateur biodiversité du projet d'aménagement, responsable et animateur de la démarche biodiversité sur toute la durée du projet	1.4.1.1	Identifier et former le Coordinateur biodiversité de l'opération
		1.4.2	Identifier des Référents biodiversité chez l'ensemble des acteurs du projet, pour faciliter le passage d'informations et les interactions	1.4.2.1	Désigner et sensibiliser un Référent biodiversité chez l'aménageur et la collectivité
				1.4.2.2	Imposer la désignation d'un Référent biodiversité pour chaque lot privé (paysagiste, écologue du lot, AMO environnement, architecte, promoteur...)
		1.4.3	Faire des démarches réglementaires un atout et un cadre organisationnel pour la prise en compte de la biodiversité dans le projet	1.4.3.1	Organiser la mise en œuvre et le suivi du projet en lien avec les études réglementaires
		1.4.4	Mettre en place un parti urbain, architectural et paysager tenant compte et favorisant la biodiversité et les milieux naturels	1.4.4.1	Exprimer la volonté de l'aménageur de mettre la biodiversité au cœur de l'opération
				1.4.4.2	Décliner les engagements biodiversité tout au long du projet : aménagements publics et privés
		1.4.5	Imposer des travaux respectueux de la biodiversité et des milieux naturels	1.4.5.1	Imposer des démarches chantiers respectueuses de la biodiversité
				1.4.5.2	Préserver et protéger les éléments écologiques d'intérêt existants
E.5	Pérenniser l'ambition et mettre en place dans la durée un suivi de la démarche	1.5.1	Engager une démarche de gestion écologique des espaces verts publics et privés	1.5.1.1	Préparer une gestion écologique des espaces verts du quartier
				1.5.1.2	Imposer la mise en place d'une gestion cohérente à l'échelle du quartier
				1.5.1.3	Certifier la gestion des espaces verts du quartier
E.6	Afficher l'engagement du projet	1.6.1	Communiquer en externe sur la démarche biodiversité suivie dans le cadre du projet d'aménagement	1.6.1.1	Informier et sensibiliser le public sur la démarche biodiversité du quartier régulièrement et dans la durée

d'aménagement en faveur de la biodiversité, communiquer sur la démarche mise en œuvre et partager ses résultats			1.6.1.2	Diversifier les publics ciblés par les actions d'information et de sensibilisation
	1.6.2	Impliquer les parties prenantes, citoyens, usagers dans le processus de conception du projet	1.6.2.1	Intégrer le sujet de la biodiversité dans le processus de concertation citoyenne
			1.6.2.2	Engager des partenariats avec des acteurs locaux pour le suivi, la gestion ou la mise en place d'animations en lien avec la biodiversité par exemple

AXE 2 : LE PROJET

PRÉOCCUPATIONS		OBJECTIFS		ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	
P.1	Inscrire le projet dans une démarche "Éviter Réduire Compenser"	2.1.1	Caractériser les impacts du projet sur le milieu naturel	2.1.1.1	Réaliser une étude d'impacts détaillée et de qualité
		2.1.2	Éviter : préserver l'existant	2.1.2.1	Éviter autant que possible les impacts sur la biodiversité, dès les phases les plus amonts, par la localisation et le choix d'implantation de l'opération
				2.1.2.2	Dessiner un plan masse permettant de protéger au mieux les éléments écologiques d'intérêt du site
		2.1.3	Réduire : limiter les impacts du projet sur la faune et la flore	2.1.3.1	Réduire les impacts sur la biodiversité
		2.1.4	Compenser : mettre en place une démarche de compensation, en amont dans le projet	2.1.4.1	Compenser les impacts résiduels du projet
P.2	Préserver et renforcer les continuités écologiques locales	2.2.1	Valoriser la Trame Verte	2.2.1.1	Connecter entre eux les espaces verts du quartier
				2.2.1.2	Intégrer les espaces verts du quartier dans la trame verte locale
		2.2.2	Valoriser les continuités hygrophiles	2.2.2.1	Intégrer des milieux humides fonctionnels dans le projet
				2.2.2.2	Relier les milieux humides entre eux et en lien avec la trame bleue locale
		2.2.3	Assurer une continuité des sols	2.2.3.1	Optimiser la trame brune à l'échelle du quartier
P.3	Créer un projet écologique cohérent à toutes les échelles	2.2.4	Valoriser la Trame Noire et prendre en compte les incidences de l'éclairage artificiel	2.2.4.1	Réduire la pollution lumineuse dans le quartier
P.3		2.3.1	Inscrire le projet dans la politique et les orientations écologiques de la ville, des collectivités locales	2.3.1.1	Répondre dans le projet d'aménagement aux ambitions écologiques et biodiversité des collectivités territoriales
		2.3.2	Prévoir le phasage du projet pour préserver la biodiversité à une échelle globale	2.3.2.1	Mettre en place un phasage et un planning de l'opération permettant de préserver la biodiversité
P.4	Contribuer à la lutte contre l'étalement urbain	2.4.1	Caractériser et limiter l'imperméabilisation à l'échelle du quartier	2.4.1.1	Fixer des objectifs permettant de limiter l'imperméabilisation du territoire
		2.4.2	Optimiser les espaces construits : densification, mixité d'usages, réhabilitation, etc.	2.4.2.1	Densifier le quartier pour limiter l'étalement urbain à l'échelle du territoire Calculer la densité du quartier (surface de plancher/surface bâtie) avant projet et après projet
				2.4.2.2	Optimiser les usages des espaces construits
P.5	Valoriser une démarche de "Design écologique"	2.5.1	S'inspirer des enjeux écologiques du site et de son contexte et insérer le projet dans le paysage environnant	2.5.1.1	Recréer des habitats locaux au sein du projet
				2.5.1.2	Définir et favoriser des espèces cibles
		2.5.2	Concevoir la mobilité sur le projet en lien avec les enjeux écologiques	2.5.2.1	Favoriser les mobilités douces et végétaliser les voies de circulation du projet
		2.5.3	Promouvoir les modes constructifs innovants fondés sur le vivant (biomimétisme, biophilie,	2.5.3.1	Favoriser la construction de bâtiments innovants en lien avec le vivant (bâtiment biomimétique, biophilique, végétalisé sur plus de 75% de ses

			bâti végétalisé, matériaux naturels ou biosourcés...)		surfaces, à base de matériaux naturels ou biosourcés, etc.)
P.6	Garantir la qualité de l'ingénierie écologique sur le projet	2.6.1	Intégrer au projet des ouvrages de génie écologique qualitatifs	2.6.1.1	Intégrer dans le projet des ouvrages végétalisés, basés sur le vivant et dont la conception ou le dimensionnement a été réalisé par un expert sur le plan écologique
		2.6.2	Préserver et valoriser les sols du projet	2.6.2.1	Identifier les sols du projet qui peuvent être préservés ou valorisés
				2.6.2.2	Promouvoir la réutilisation et la valorisation des sols dans le projet
		2.6.3	Adapter la végétation du quartier au contexte et aux besoins écologiques du projet	2.6.3.1	Promouvoir la plantation d'espèces indigènes
		2.6.4	Favoriser l'accueil de la faune dans le quartier	2.6.4.1	Intégrer dans les espaces verts publics et privés des aménagements d'accueil de la faune
		2.6.5	Intégrer le sujet de la résilience au changement climatique dans la conception des espaces verts	2.6.5.1	Inciter la conception d'espaces verts résilients face au changement climatique et/ou permettant de limiter les impacts du changement climatique sur les usagers (ilots de chaleur urbain)
P.7	Préserver la biodiversité ex-situ	2.7.1	Limitier la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	2.7.1.1	Identifier et éliminer les espèces exotiques envahissantes présentes sur le site
		2.7.2	Réduire l'impact du projet sur la biodiversité grise	2.7.2.1	Imposer l'utilisation de matériaux biosourcés, réutilisés, recyclés ou issus de filières durables
P.8	Mettre en place une gestion écologique des espaces verts et milieux naturels du projet	2.8.1	Pérenniser la qualité écologique du quartier par une gestion écologique après la livraison (espace public et lots privés), dans la durée	2.8.1.1	Cadrer la gestion des espaces verts du quartier : zéro-phyto, différenciée, écologique, suivie et dans un objectif d'amélioration continue

AXE 3 : L'ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE DU PROJET

Cet axe vise à répondre à 2 grands objectifs :

- Valoriser les projets créant des espaces fonctionnels et accueillant pour la biodiversité urbaine
- Valoriser les projets améliorant le potentiel d'accueil de la biodiversité par rapport au site initial

L'Évaluation Écologique du Projet (comprenant notamment : calcul du score et calcul la note de l'axe 3) est basée sur l'utilisation de l'outil **Biodi(V)strict**.

Ce dernier évalue 5 indices représentatifs de la qualité écologique :

- Continuités écologiques au sein du site
- Diversité de strates végétales
- Diversité des habitats écologiques
- Perméabilité du sol
- Surface d'espaces végétalisés

L'Évaluation Écologique est réalisée pour :

- l'État initial du site
- le site après Projet

AXE 4 : LES AMÉNITÉS

PRÉOCCUPATIONS		OBJECTIFS		ACTIONS	
A.1	Favoriser la présence de nature : proximité et accès physique à des espaces verts	4.1.1	Étudier et enrichir l'offre existante en espaces de nature pour améliorer le cadre de vie et faciliter un contact régulier à la nature	4.1.1.1	Densifier l'offre existante en espaces verts accessibles (publics et/ou privés) aux usagers
				4.1.1.2	Diversifier les typologies d'espaces verts accessibles aux usagers
		4.1.2	Inciter à la fréquentation des espaces de nature et faciliter le contact quotidien à la verdure	4.1.2.1	Faciliter les accès à la nature et aux espaces verts
				4.1.2.2	Favoriser le contact quotidien aux espaces verts
				4.1.2.3	Inciter les usagers à fréquenter et utiliser les espaces verts et espaces naturels
		4.1.3	Permettre le contact à la nature dans toute la durée du projet d'aménagement	4.1.3.1	Rendre accessible des espaces verts sur le site à toutes les étapes du projet
A.2	Développer et valoriser les aménités et le bien-être apportés par les espaces verts	4.2.1	Valoriser les aménités existantes	4.2.1.1	Identifier, préserver et promouvoir les aménités existantes
		4.2.2	Créer de nouvelles aménités	4.2.2.1	Promouvoir les vues sur les espaces verts depuis les bâtiments et les voies de circulation
				4.2.2.2	Valoriser les sons liés à la nature
				4.2.2.3	Stimuler l'odorat par les plantes
				4.2.2.4	Renforcer le contact tactile au vivant
				4.2.2.5	Inciter à la dégustation de produits naturels provenant du quartier
		4.2.3	Limitier les nuisances et risques sanitaires liés à la présence de nature en ville	4.2.3.1	Anticiper et gérer les nuisances créées par la nature dans le quartier
A.3	Encourager et diversifier les usages dans les espaces de nature du quartier et les espaces extérieurs (publics et privés)	4.3.1	Identifier et répondre aux besoins des usagers (actuels et futurs) du quartier	4.3.1.1	Faire correspondre les usages développés dans les espaces verts aux besoins des futurs utilisateurs
		4.3.2	Mettre à disposition des usagers du mobilier, des équipements, des aménagements pour divers usages	4.3.2.1	Équiper les espaces verts publics et privés pour des usages "simple" : détente, promenade, découverte...
				4.3.2.2	Équiper les espaces verts publics et privés pour des usages "spécifiques" : sport, activités culturelles, loisirs...
		4.3.3	Rendre accessible des espaces individuels ou collectifs privés permettant à chacun de développer ses propres usages	4.3.3.1	Permettre à chacun de s'approprier des espaces extérieurs pour y développer les usages qu'il souhaite
A.4	Animer le quartier pour accompagner les usages et renforcer le lien entre les usagers et la nature	4.4.1	Promouvoir les activités et animations relatives à la biodiversité organisées dans le secteur	4.4.1.1	Identifier les activités relatives à la biodiversité et aux jardins existantes et les valoriser auprès des usagers
		4.4.2	Proposer des animations et ateliers de découverte et d'appropriation aux futurs usagers du quartier	4.4.2.1	Mettre en place des équipements d'animation passive
				4.4.2.2	Proposer des animations régulières

		4.4.3	Communiquer sur la biodiversité en phase exploitation	4.4.3.1	Communiquer de façon plus générale sur la démarche biodiversité du quartier et recueillir les retours des parties prenantes
A.5	Contribuer par des solutions basées sur la nature à renforcer les services écosystémiques de type "environnementaux"	4.5.1	Lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU)	4.5.1.1	Intégrer des aménagements basés sur la nature permettant de réduire les effets des ICU
		4.5.2	Assurer une gestion des eaux pluviales intégrée à l'échelle du quartier par des techniques alternatives adaptées au contexte	4.5.2.1	Intégrer des aménagements basés sur la nature pour la gestion des eaux pluviales urbaines
				4.5.2.2	Réduire les linéaires de tuyaux enterrés pour la gestion des eaux pluviales
A.6	Valoriser d'autres services socio-écologiques rendus par le projet	4.6.1	Gérer et valoriser les déchets par le vivant	4.6.1.1	Intégrer des aménagements basés sur la nature permettant la gestion et la valorisation des déchets verts et organiques
		4.6.2	Préserver et valoriser la diversité biologique	4.6.2.1	Favoriser dans le projet la présence de flore et de faune indigène, rustique ou remarquable
A.7	Mettre en avant la valeur immatérielle, la valeur d'usage du projet	4.7.1	Évaluer et valoriser la valeur d'usage / la valeur immatérielle liée au projet	4.7.1.1	Proposer une méthodologie innovante permettant d'évaluer la valeur d'usage du projet et communiquer sur les résultats de l'évaluation (auprès du public, des futurs usagers, etc.)